

Vous trouverez ci-jointes les dernières réponses que vous attendez dans le cadre du dossier de parachèvement de l'A-35, soit :

- Le MTQ a mentionné qu'à la suite du parachèvement éventuel de l'autoroute 35, une piste cyclable pourrait utiliser une partie de la route 133 (M. Bernard Caron, DT5, p. 67) Quel est l'état d'avancement de ce projet?
- Quelles mesures devraient être mises en place afin d'assurer la sécurité des usagers de la route 133 (compatibilité de la circulation légère, lourde, agricole et piétonnière)?

### **Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie**

#### **Julie Morin**

Service des liaisons avec les  
partenaires et les usagers

Transports  
Québec

Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie  
180, boulevard d'Anjou, bureau 200  
Châteauguay (Québec) J6K 1C4  
julie.morin@mtq.gouv.qc.ca  
téléphone : 450.698.3400, poste 226  
télécopieur : 450.698.3452

## **Question**

Quelles mesures devraient être mises en place afin d'assurer la sécurité des usagers de la route 133 (compatibilité de la circulation légère, lourde, agricole et piétonnière)?

## **Réponse**

Les études réalisées pour le compte du Ministère, dans le cadre de l'élaboration du projet de parachèvement de l'autoroute 35 démontrent que seul ce parachèvement peut améliorer la sécurité de la route 133 en séparant la circulation de transit (qui recherche la fluidité) de la circulation locale (qui recherche l'accessibilité).

D'ici à ce que l'autoroute soit parachevée, il est possible d'intervenir ponctuellement à certains endroits pour améliorer sensiblement la sécurité de la route 133. Mais, ces mesures<sup>1</sup> (ajout de glissières, réfection de courbe, repavage; signalisation, etc.) qui peuvent être multiples n'auront pas d'effets majeurs tant et aussi longtemps que les deux niveaux de circulation coexisteront sur la route 133.

## **Question**

Le MTQ a mentionné qu'à la suite du parachèvement éventuel de l'autoroute 35, une piste cyclable pourrait utiliser une partie de la route 133 (M. Bernard Caron, DT5, p. 67) Quel est l'état d'avancement de ce projet?

## **Réponse**

Effectivement, lorsque l'autoroute 35 sera complétée, il sera possible de revoir la vocation de la route 133 qui se verra amputer alors de toute la circulation de transit. Restera donc sur cette dernière que la circulation de nature locale, c'est-à-dire une circulation à la recherche d'accessibilité (et non pas de fluidité).

C'est à ce moment que la requalification de la route 133 sera possible. En temps opportun, le Ministère regroupera les municipalités riveraines ainsi que les MRC concernées pour redéfinir la vocation de cette route et préparer un plan de réaménagement, lequel pourrait inclure une piste cyclable.

Ce projet, n'est donc pas amorcé, mais le sera lorsque toutes les autorisations et budgets requis pour parachever l'autoroute 35 seront obtenus.

BMC/nb

2006-01-26

---

<sup>1</sup> Le Ministère a déposé sa programmation quinquennale lors des audiences publiques. Cette programmation contient quelques interventions en vue d'améliorer la sécurité de la route 133.